

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**MIN de Bordeaux-Brienne - Modification des statuts de la Régie - Adoption -
Autorisation**

Monsieur COLES présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les statuts actuels de la régie du Marché d'intérêt national (MIN) ont été adoptés par délibérations du Conseil de communauté 2007/0470 du 22 juin 2007 et du conseil d'administration du MIN du 4 juin 2007.

A la demande du conseil d'administration du MIN, il convient de procéder à la modification de certaines dispositions de ce document qui doivent faire l'objet d'une adaptation.

Il s'agit des articles 1, 4,13.1 et 46 alinéa 2 qui sont modifiés comme suit (les modifications sont soulignées et en italique) :

Article 1 : objet de la régie – mission

La régie, dotée de la personnalité morale et instituée par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux en date du 18 septembre 1974, gère le marché d'intérêt national, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, donnant notamment capacité aux régies à ce titre, et aux dispositions de la convention générale de gestion en date du 21 mars 2011 signée avec la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015.

Article 4 : situation antérieure à l'établissement des présents statuts

Les présents statuts se substituent aux statuts adoptés par délibérations du Conseil d'administration de la régie du 21 décembre 2006 et du 29 juin 2007.

Article 13 – acquisitions et constructions immobilières

13.1 : La régie attribue aux usagers du marché des autorisations d'occupation d'emplacements et bâtiments avec ou sans droits à construire, en conformité avec la réglementation des M.I.N. et les dispositions contractuelles établies entre la régie et Bordeaux-Métropole notamment, par convention de remise des bâtiments du M.I.N. signée le 30 juillet 1993 et modifiée par avenants n° 1 du 5 février 1996 et n°2 du 28 juillet 1999, ainsi que la convention de gestion du marché d'intérêt national signée le 21 mars 2011 et modifiée par avenants n°1 du 6 juillet 2012, n°2 du 18 janvier 2013 et n°3 du 20 février 2015.

Article 46 - cautionnements alinéa 2 :

Le montant du cautionnement est fixé à un quart du montant de la redevance annuelle, charges incluses, et doit être acquitté avant l'entrée en jouissance du bien par le concessionnaire, soit au plus tard le jour de la remise des clés par le concédant, seul habilité à cette fin, quelle que soit la nature de la concession.

Tous les autres points de cet article restent inchangés.

Dans l'ensemble du texte, il y a lieu de remplacer les anciennes mentions :

- Communauté urbaine de Bordeaux par « **Bordeaux Métropole** » (sauf pour les actes intervenus avant le 01/01/2015)
- Direction générale de la concurrence, de la consommation et répression des fraudes (DGCCRF) et services vétérinaires par **DDPP** (Direction départementale de la protection des populations).

Le texte des statuts modifiés est joint en annexe. Il a été adopté lors de la réunion du conseil d'administration du MIN du 27 mars 2015.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5217-2,

VU les statuts de la régie autonome du MIN de Bordeaux-Brienne, adoptés par le Conseil de communauté le 22 juin 2007,

VU la convention de gestion du MIN signée le 21 mars 2011,

VU la délibération du conseil d'administration du MIN du 27 mars 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier certaines dispositions des statuts de la régie autonome du MIN de Bordeaux Brienne,

DECIDE

Article unique : les statuts de la régie autonome du MIN de Bordeaux-Brienne, notamment les articles 1, 4, 13.1 et 46, sont modifiés et joints en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2015

M. MAX COLES